

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix avril
A vingt heures trente heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance
Ordinaire Publique, sous la présidence de M. GERVAIS Alain

Etaient présents : BATAILLE Sylvain, BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie, BURTIN Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, GIROUARD Yohann, GRENTE Samuel, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, LEFEBVRE Pascal, LELAIZANT Hélène, LETELLIER Antoinette, MADOUASSE Véronique, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, POIRIER Didier, POREE Olivier, ROSE Michel, THOMAS Jean, TIPHAINE Patrick,

Etaient absents représentés : AGNES Christiane (pouvoir à BINDAULT Marguerite-Marie, MALHERBE Philippe (pouvoir à BATAILLE Sylvain), PROSPER Séverine (pouvoir à MADOUASSE véronique)

Etaient Absents : BERNARD Jacques, BLEROT Catherine, CAPELLE Guillaume, ESLIER Guy, GIROUARD Yohann, JAMES Claude, LEFEBVRE Pascal, RAULT France-Odile, REHEL Patrick, YGOUF Olivier

Secrétaire : POIRIER Didier

Vote du compte administratif 2018

- Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|------------|
| Résultats reportés : | 266 829.99 |
| Dépenses de l'exercice : | 373 641.62 |
| Recettes de l'exercice : | 355 711.43 |
| | |
| Résultat de l'exercice : | -17 930.19 |
| Résultat de clôture 2018 : | 248 899.80 |

- Section d'investissement :

| | |
|----------------------------|------------|
| Résultat de clôture 2017 : | -24 216.89 |
| Dépenses de l'exercice : | 127 907.43 |
| Recettes de l'exercice : | 89 076.78 |
| | |
| Résultat de l'exercice : | -38 830.33 |
| Résultat de clôture 2018 : | -63 047.22 |

- Restes à réaliser

| | |
|--------------------------------|-------------|
| En dépenses d'investissement : | 218 263.50 |
| En recettes d'investissement : | 108 557.00 |
| Solde : | -109 706.50 |

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Véronique MADOUASSE, adjoint au Maire, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, Approuve le Compte de gestion dressé par Michèle KERGRESSE, Receveur municipal. Adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2018 :

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2017 | 266 829.99 |
| . un résultat négatif pour l'exercice 2018 | -17 930.19 |
| . soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 | 248 899.80 |

En section d'investissement

| | |
|---|-------------|
| . un résultat de clôture de l'exercice 2018 | -63 047.22 |
| . un solde des restes à réaliser 2018 | -109 706.50 |
| . soit un besoin de financement de | 172 753.72 |

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2019

| | |
|-----------------------------|------------|
| . au compte 1068 (recettes) | 172 753.72 |
|-----------------------------|------------|

En section de fonctionnement de l'exercice 2019

| | |
|---|-----------|
| . le solde au compte 002 (Résultat reporté) | 76 146.08 |
|---|-----------|

Adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes soit :

En fonctionnement 401 198.08 €
En investissement : 531 161.48 €

Vote de la FISCALITE LOCALE 2019

Monsieur le Maire ayant rappelé que l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle ayant été pris avant le 1^{er} octobre 2016, la création de la commune nouvelle produit ses effets sur le plan fiscal dès 2017, et propos la continuité d'une harmonisation progressive des taux sur 12 ans. L'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité locale pour 2019 envoyé par la DDFIP fait apparaître les taux moyens suivants pour la commune nouvelle :

- Taxe d'habitation : 4.18 €
- Taxe foncière sur le bâti : 5.23
- Taxe foncière sur le non bâti : 11.30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Fixe comme suit les taux de référence énoncés ci-avant pour la commune nouvelle
- Applique l'instauration de l'intégration fiscale progressive des taux de ces trois taxes pour l'ensemble des communes déléguées pour une durée de 12 ans.

Ainsi, avec l'intégration fiscale progressive, les taux pour 2019 seront les suivants :

| | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|--------|--------|
| AIGNERVILLE | | |
| Taxe d'habitation | 3,25% | 3.34 % |
| Taxe foncière sur le bâti | 4,40 % | 4,47% |
| Taxe foncière sur le non bâti | 8.23% | 8.51% |
| ECRAMEVILLE | | |
| Taxe d'habitation | 4,10% | 4,11% |
| Taxe foncière sur le bâti | 4,19% | 4,28% |
| Taxe foncière sur le non bâti | 8.44% | 8,70% |
| FORMIGNY | | |
| Taxe d'habitation | 4,79% | 4,74% |
| Taxe foncière sur le bâti | 6,25% | 6,15% |
| Taxe foncière sur le non bâti | 14,03% | 13.78% |
| LOUVIERES | | |
| Taxe d'habitation | 4,56% | 4,53% |
| Taxe foncière sur le bâti | 4,99% | 5.01% |
| Taxe foncière sur le non bâti | 12,03% | 11.97% |

La commune nouvelle maintient les abattements de droits communs

Titularisation d'un agent technique

Le Maire propose la titularisation madame HARDELAY Céline, agent technique 2^{ème} classe. Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Brigades Vertes

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de reconduire une convention avec la société Brigades Vertes pour La période du 01/05/2019 au 30/04/2020.

La société Brigades Vertes applique le tarif selon la répartition suivante :

0.60€ par habitant

0.40€ par hectare

Concernant la destruction de nids de frelons, la commune ne prend pas en charge le coût de cette prestation cette année (en 2018 17 nids recensés). Cependant après négociations avec Les Brigades Vertes seuls les produits seront facturés aux particuliers.

Le conseil approuve à l'unanimité

Achat d'un véhicule

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide d'acquérir un véhicule communal, TRANSIT FORD, immatriculé 324 ZD 14.

Le kilométrage est de 116 000 et le prix d'acquisition de 4500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise cet achat et Monsieur le Maire à signer les documents concernant cette acquisition pour : 22 abstention : 1 contre : 0

Compte Fêtes et cérémonies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232,

- achat de gerbes, bouquet de fleurs pour mariage et deuils, jardinières, fleurs pour toutes cérémonies
- achat de boissons alcoolisées, boisson sans alcool, gâteaux, sucreries, alimentaires, traiteur à l'occasion de cérémonies
- achats de sapins
- achat de jouets pour le Noël des enfants
- achats de galette des rois
 - Règlement repas des anciens, arbre de Noël, galettes des rois, départ en retraite, vœux du Maire, colis pour les agents, colis pour les aînés, remise de médaille

Réserve Incendie : Emprunt

Pour financer les réserves incendies, le conseil décide, à l'unanimité, de souscrire un emprunt auprès du Crédit agricole de Normandie :

- Montant : 140 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 1.16 %
- Frais de dossier : 300 €

Subventions

- Le maire informe le conseil municipal que pour toute demande de subvention il est nécessaire de recevoir une demande écrite.

Personnel communal

- Titularisation de Céline HARDELAY, agent technique 2^{ème} classe
- Fin de stage pour Mathieu DEMAISONS au 14-06-2019

Busage Louvières

Un agriculteur de Louvières demande une participation financière d'environ 1500 € pour effectuer 120 m de busage aux abords d'un champ de culture. Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de fournir le matériel pour le busage et accepte
- que l'agriculteur effectue le travail du busage.

Maison en ruine à Aignerville

Mr Poirier informe le conseil municipal que le bâtiment du domaine de Charles LARUE à Aignerville est en ruine, c'est donc la responsabilité du Maire qui est engagée en cas d'effondrement.

Des démarches ont été des entreprises auprès des héritiers pour savoir si l'un d'entre eux souhaitaient reprendre cette propriété sinon la commune est intéressée pour la récupérer auprès des domaines.

Une estimation par notaire est prévue le 08 juillet.

Urbanisme

- Un certificat d'urbanisme opérationnel a été accordé il y a 9 mois sur la commune de Louvières. Cependant Bessin urbanisme, service instructeur d'urbanisme pour la commune, n'a pas tenu compte de la Loi Littoral. Le conseil municipal regrette que cette parcelle ne soit pas constructible mais le permis de construire ne pourra être accordé au vu de la Loi Littoral. Une notification écrite a été effectuée au pétitionnaire dans ce sens.

- 4 actions d'urbanisme ont été faites dans le Val a Aignerville, sans autorisations et par le même pétitionnaire.
3 d'entre elles ont été régularisées mais l'une a été refusée. Pour ce refus, le pétitionnaire sollicite une médiation. Le conseil municipal décide d'accepter le principe de médiation.

Questions diverses

- construction du magasin face à l'intercom : certificat d'urbanisme opérationnel, permis d'aménager et permis de construire ont été accordés.
- Dimanche 14 avril : cérémonie organisée par l'association « Les compagnons de Formigny » au monument à Formigny en mémoire de la Bataille de Formigny

Séance levée à 23h15